

Comité syndical du 26 Octobre 2016

DELIBERATION N° 2016-10-081
Décisions modificatives n° 2 au budget primitif 2016

Nombre de membres 85			L'an deux mille seize, le vingt-six octobre, à onze heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes Centre Corse située citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du 20 octobre 2016 pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
85	3	3	

Titulaires :

Madame : Antoinette COUDERT.

Monsieur : François TATTI, Xavier POLI.

Suppléants:



ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

ABSENTS :

Mesdames : Nicolette ALBERTINI-COLONNA, Joëlle CIAVAGLINI, Jeanne Andrée COLONNA D'ISTRIA, Caroline CORTICCHIATO, Jeannine PINZUTI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Marie-Laurence SOTTY, Marie ZUCCARELLI, Linda PIPERI, Françoise VESPERINI, Angèle BRUNINI, Serena BATESTINI, Gaby BIANCARELLI, Isabelle BENIGNI, Anne LABERTRANDIE et Anne-Marie NATALI.

Messieurs:

Jean-Pierre GIORDANI, Louis CESARI, Achille MARTINETTI, Jean-Marc NICOLAI, Claudy OLMETTA, Pierre-Paul LUCIANI, Jean-Nicolas ANTONIOTTI, Jean Baptiste BIANCUCCI, Pierre-Louis CAU, François DOMINICI, François FAGGIANELLI, Charles FAGGIANELLI, Etienne FERRANDI, Jean-Jacques FERRARA, François FILONI, Yoann HABANI, Xavier LACOMBE, Jean-Marie PASQUALAGGI, Pierre-Jean POGGIALE, Alexandre SARROLA, Stéphane SBRAGGIA, Antoine-Mathieu VINCILEONI, Charles-Noël VOGLIMACCI, Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Michel CASTELLANI, Jean ZUCCARELLI, Dominique ROSSI, Lucien NATALI, Guy ARMANET, Jean-Noël VALERY, Joseph POMPA, Jean-Marc SERRA, Don Georges GIANNI, Jean-François LUCCHINI, Jérôme POLVERINI, Georges MELA, Joseph TAFANI, Pierre GUIDONI, Pancrace GUGLIELMACCI, Jean-Marie SEITE, François-Xavier ACQUAVIVA, Jean PERENEY, Jean PAJANACCI, Pierre MARCELLESI, François GIORGI, Frédéric GRAZIANI, Antoine SINDALI, Ange NICOLINI, Antoine POLI, Yannick CASTELLI, Benoit BRUZI, Ange-Pierre VIVONI, Vincent ORABONA, Paul LIONS, Jean Baptiste GIFFON, Pascal LECCIA, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean ALFONSI, Francescu SANDRI, Jean-Louis MASSIANI, Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI et François MOSCONI.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 04/11/2016

et de la publication de l'acte le: 04/11/2016



Monsieur le Vice-Président expose :

Afin de prendre en considération l'exécution des opérations en cours en matière d'investissement, il est nécessaire de modifier les crédits suivants :

Dépenses Investissement				Recettes Investissement		
Article	Montant	Origine	Article	Montant	Origine	
2158	Inst. Mat. Et outillages techniques	- 85 000,00 €	20081			
21571	Matériel roulant	- 95 000,00 €	20083			
2051	Concessions et droits similaires	- 10 000,00 €	20084			
2183	Matériel de bureau et informatique	- 10 000,00 €	20084			
2315	Inst. Mat. Et outillages techniques	340 000,00 €	20085			
2158	Inst. Mat. Et outillages techniques	- 10 000,00 €	20107			
2158	Inst. Mat. Et outillages techniques	- 10 000,00 €	20149			
2315	Inst. Mat. Et outillages techniques	- 120 000,00 €	201610			
Total		- €		Total	+ - €	

Dans le même temps pour prendre en considération les évolutions statutaires des agents il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants en fonctionnement :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Article	Montant	Origine	Article	Montant	Origine
64131	Rémunérations	+ 30 000,00	6419	Remb. /Rémun. Pers.	+ 30 000,00
Total		+ 30 000,00	Total		+ 30 000,00

Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité de bien vouloir inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au budget 2016.

Ces explications entendues, Monsieur le Vice-Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir en délibérer.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-1 et L 5211-10

VU la délibération 2016-04-36 du 06 avril 2016 portant budget primitif 2016

VU la délibération 2016-07-048 du 05 juillet 2016 portant décision modificative n°1

Ouïe le rapport de Monsieur Xavier POLI, Vice-Président,

Décide à l'unanimité :

- De donner acte au rapporteur des explications entendues
- D'inscrire l'ensemble des crédits ci-dessus explicités au budget 2016

Autorise :

Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



François TATTI



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.